



## SOPFEU

### Résumé des consignes en matière de feu

<https://sopfeu.qc.ca/garofeu/>

## Feux de nettoyage de terrain printemps et automne

Optez pour les solutions de rechange sécuritaires et écologiques aux brûlages de rebuts

Chaque printemps, c'est en moyenne 144 feux de forêt qui sont causés accidentellement par des résidents au Québec. Pourquoi brûler des rebuts et prendre le risque de mettre le feu à la forêt?

Garofeu vous rappelle qu'il existe d'autres alternatives écologiques et sécuritaires :

- ✓ Compostage
- ✓ Collecte des résidus verts
- ✓ Écocentre

La Société de protection des forêts contre le feu (SOPFEU) a lancé une campagne de sensibilisation concernant les dangers que représentent les **brûlages et les feux de nettoyage de terrain au printemps**.

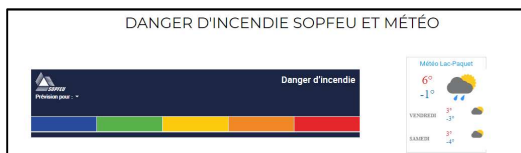
En effet, de la mi-avril à la mi-juin, en moyenne quelques **150 incendies sont causés par des feux allumés par des résidents**.

La SOPFEU rappelle qu'au printemps, même si le temps est frais et que la neige tapisse encore le sol à certains endroits, l'herbe sèche, les feuilles mortes et les broussailles sont propices à la propagation d'un incendie en terrain dégagé.

À cette période de l'année où les résidents nettoient leurs terrains, **il ne suffit que de quelques heures d'ensoleillement et d'un peu de vent pour faire monter le niveau du danger d'incendie**. Dans ces circonstances, un feu qui s'échappe peut se transporter sur une longue distance. Il s'agit non seulement d'une menace pour la forêt, mais aussi pour les résidences à proximité.

Au lieu de brûler les résidus de nature végétale, la SOPFEU recommande d'en faire du compost ou de les déposer pour la collecte des résidus verts.

Et n'oubliez pas qu'il est important de consulter l'indice de la SOPFEU avant d'allumer un feu à ciel ouvert et ce, tout au long de la saison!



## Utilisez un pare-étincelles pour vos feux de camp

Vous aimez vous retrouver entre amis ou en famille autour d'un feu? GAROFEU vous recommande d'utiliser un foyer muni d'un **PARE-ÉTINCELLES**. Une telle installation n'obstrue pas la vue du feu, mais empêche les tisons de sortir du foyer. De plus,



lorsque la porte grillagée est fermée, le pare-étincelles agit comme une barrière de sécurité pour les enfants et les animaux domestiques.

Pour être sécuritaires, les ouvertures du pare-étincelles ne doivent pas être plus grandes qu'un centimètre par un centimètre. De plus, votre foyer doit être disposé sur un pavé ou sur un sol dégagé en terre battue, en sable ou en gravier et placé à bonne distance d'un bâtiment, d'une clôture, d'arbres ou d'arbustes.

Un autre avantage du foyer muni d'un pare-étincelles est que vous pourrez continuer à profiter de la chaleur d'un bon feu de foyer, et ce, même lors d'une interdiction de faire des feux à ciel ouvert puisqu'il ne constitue pas un feu à ciel ouvert selon la réglementation provinciale. GAROFEU vous invite cependant à consulter votre municipalité, car cette dernière pourrait avoir une réglementation plus sévère, qui aura préséance sur la réglementation provinciale.



## Ne laissez jamais un feu de camp sans surveillance

Chaque année, plusieurs incendies de forêt trouvent leur origine dans un feu de camp laissé sans **SURVEILLANCE**.

GAROFEU vous rappelle qu'un feu de camp ou un brûlage de rebuts ne devrait jamais être laissé sans la surveillance constante d'un adulte. Il ne suffit que d'un coup de vent pour emporter votre feu et en perdre le contrôle.

Selon le Règlement sur la protection des forêts, vous êtes tenu de «rester sur les lieux jusqu'à ce que le feu soit complètement éteint».

En surveillant votre feu, il vous est possible d'intervenir rapidement en cas de besoin. À cet égard, vous devriez toujours avoir de l'eau à portée de main pour éteindre votre feu s'il devait s'échapper.

Pour consulter le règlement: <https://bit.ly/2Vhorwk>

## N'excédez pas le 1 mètre par 1 mètre pour votre feu de camp

Soyez raisonnable lorsque vous allumez un feu de camp. Celui-ci ne devrait **PAS ÊTRE TROP GROS** afin d'éviter les risques d'en perdre le contrôle.

GAROFEU vous rappelle qu'un feu de camp, qu'il soit fait pour se réchauffer, pour l'ambiance ou pour faire de la cuisson, ne devrait jamais dépasser un mètre par un mètre.

Évidemment, avant d'allumer un feu, il est préférable de vérifier le niveau du danger d'incendie sur le site de la SOPFEU ou sur son application mobile. Si le danger varie d'élevé à extrême ou s'il y a des vents de plus de 20 km/h, il vaut mieux s'abstenir afin de limiter le risque d'échapper son feu.

Ayez à portée de main ce qui est nécessaire pour éteindre votre feu en cas de besoin. Ne le laissez jamais sans la surveillance d'un adulte. Enfin, lorsque vous en avez terminé, vous devez l'éteindre complètement avant de quitter les lieux.

### Choisissez bien l'emplacement de votre feu de camp

Le choix de l'**EMPLACEMENT D'UN FEU** est important. Lorsque vous faites un feu de camp ou un brûlage de rebuts ou de matière résiduelle, il est important de choisir un endroit bien dégagé et sécuritaire.

GAROFEU vous rappelle qu'un feu doit être fait sur un sol de terre, de sable ou de gravier, ne comportant pas de matière inflammable autour du feu.

Ayez à portée de main ce qui est nécessaire pour éteindre votre feu en cas de besoin. Ne le laissez jamais sans la surveillance d'un adulte. Enfin, lorsque vous en avez terminé, vous devez l'éteindre complètement avant de quitter les lieux.

Selon le Règlement sur la protection des forêts, vous devez nettoyer au préalable l'endroit où vous souhaitez allumer le feu, en enlevant de la surface, dans un rayon suffisant pour empêcher le feu de se propager, toute terre végétale et tout bois mort, ainsi que toutes branches, broussailles et feuilles sèches.

Pour consulter le règlement: <https://bit.ly/2Vhorwk>

### Ayez toujours de l'eau à proximité de votre feu de camp

Chaque année, plusieurs incendies de forêt trouvent leur origine dans un **FEU ÉCHAPPÉ**, que ce soit un feu de camp ou un brûlage de rebuts.

GAROFEU vous rappelle l'importance de bien se préparer avant d'allumer un feu. L'une des précautions à prendre est d'avoir de l'eau à proximité afin d'être en mesure d'éteindre son feu rapidement en cas de besoin. À défaut d'un boyau d'arrosage, assurez-vous d'avoir au moins une chaudière d'eau.

Selon le Règlement sur la protection des forêts, vous êtes tenu d'avoir en votre possession, sur les lieux où vous désirez faire un feu, l'équipement requis pour prévenir qu'il ne s'échappe et pour l'éteindre.

Pour consulter le règlement: <https://bit.ly/2Vhorwk>

Voir aussi Règlements de brûlage de Ville de Rivière-Rouge 2020-385 et 2020-386